

Le PRÉSIDENT: Pour l'information du Comité, de la Commission et des intéressés, je devrais peut-être dire que le Comité, il y a quelque temps, a fait une entente. Vu la brièveté de la session, et vu qu'il nous sera impossible de faire tout le travail qui nous est confié par l'ordre de renvoi de la Chambre, il fut convenu de laisser pour la fin la question de classification et quelques autres points, pour voir si nous aurions le temps de les traiter.

Franchement, nous n'avons pas eu le temps d'étudier la classification, et ne l'aurons pas davantage. Par conséquent, je serai fort surpris si le Comité cherche à faire des recommandations de détail sur la classification, alors que nous n'avons pas eu le temps d'étudier la chose à fond.

M. BOWMAN: Certes, je ne songerais pas à demander au Comité de faire des classifications détaillées. Mais vu qu'il n'y a pas eu de classification depuis 1920 et que le reclassement a retardé, je ne vois pas pourquoi le Comité ne traiterait pas de ce point de vue. Je crois que c'est très important.

Le PRÉSIDENT: Je ne suggère pas de ne pas le faire, mais je cherche simplement à éviter tout travail détaillé de classification.

Le TÉMOIN: Je n'y tiens pas pour le moment.

M. BOWMAN: Nous ne voulons pas d'une classification détaillée dès à présent.

M. Laurin:

D. Vous pensez que cela prendrait de dix-huit mois à deux ans?—R. Oui, pour faire une revue détaillée. Une bonne partie du service, hors d'Ottawa, n'a jamais été révisée; personne n'est allé voir en quoi consistait le travail, et je crois qu'il faudrait le faire.

M. Ernst:

D. Croyez-vous qu'il devrait y avoir des classements périodiques?—R. Oui. J'ai peu de chose à ajouter si ce n'est que je veux citer de mémoire un passage remarqué dans une revue concernant l'efficacité du travail. L'auteur de l'article parlait du personnel exécutif d'une entreprise américaine employant de 25,000 à 50,000 personnes. Il dit:

Dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie, il devrait être aussi difficile que possible pour un service d'obtenir de nouveaux employés et aussi facile que possible de se dispenser de leurs services lorsqu'une tâche est finie.

Cela ne s'applique probablement pas complètement aux services de l'administration publique, mais j'abonde dans ce sens en ce qui concerne les nouveaux employés.

D. J'ai examiné votre propre classification, comme on peut l'appeler, et en fait d'augmentation de traitements, je me demande si la Commission est sur le même pied que les autres services?—R. Oui.

D. Pouvez-vous m'indiquer un département où il y ait eu les énormes augmentations de traitements qu'on remarque à la Commission?—R. J'avais l'impression que les traitements de la Commission étaient beaucoup inférieurs à ceux des ministères.

D. Je ne prétends pas que les employés ne méritent pas tout ce qu'ils reçoivent. D'aucuns valent peut-être encore bien plus que ce qu'ils reçoivent, bien que ces traitements paraissent élevés, aux yeux d'un profane. Prenons par exemple le premier de cette liste qui touche un traitement de \$4,320. Il a commencé en 1918 à \$2,050 et tout simplement par une série d'avancements il a atteint \$4,320.—R. Cela s'explique par le fait qu'en réalité la Commission a commencé à exister en 1918.